



Ecole privée mixte Saint Hilaire
<http://liledelle-sthilaire.fr/>
6 Rue de la Fuye 85770 L'ÎLE D'ELLE
02.51.52.02.15

direction@liledelle-sthilaire.fr



Circulaire de rentrée

Année scolaire 2024-2025

L'équipe enseignante sera heureuse d'accueillir vos enfants **lundi 2 septembre 2024**. Cette circulaire présente l'école et son fonctionnement. Merci de la lire attentivement, de la conserver durant toute l'année. Ce document est susceptible d'évoluer selon les besoins liés au bon fonctionnement de l'établissement.

* **Les horaires**

	Matin	Après-midi
Accueil	à partir de 8h50	à partir de 13h10
Classe	de 9h00 à 12h05	de 13h20 à 16h30

Texte de loi : Article D321-12 du Code de l'Éducation

« L'accueil des élèves est assuré **dix minutes avant l'entrée en classe**. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, s'effectue à la fin des 3 heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire sous la surveillance de l'enseignant. »

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes après les sorties à partir de 12h15 et de 16h40. **Merci de respecter les horaires de 12h05 et 16h30.**

* **L'accueil**

Toutes les entrées et sorties se font au 6 rue de la Fuye.

- ♦ Le matin, les enfants seront accueillis à partir de 8h50.
- ♦ Le midi, les enfants déjeunant à la maison seront repris à 12h05 et accompagnés pour 13h20.
- ♦ Le soir, les enfants n'allant pas à la garderie sortiront à 16h30.

Merci de rester en retrait du portail si vous arrivez en avance ou partez plus tard afin de ne pas attirer le regard des plus jeunes.

Les portes seront FERMEES à 9h / △ Responsabilité parents : Il faut que vous vérifiiez absolument que votre enfant ait franchi le seuil des bâtiments et qu'un adulte l'ait pris en charge.

* **L'équipe pédagogique – la structure pédagogique – les effectifs :**

Niveau	TPS (inscriptions en cours d'année) 3 PS - 10 MS - 2 GS - 3 CP : 18 élèves	3 CE1 - 4 CE2 - 1 CM1- 6 CM2 : 14 élèves
Enseignantes	Mme MICHEL Aurélie	Mme DAMAR Leslie
Enseignante suppléante	Mme SOETAERT Valérie <i>Décharge de direction : 11 lundis répartis dans l'année</i>	
Aide maternelle	Mme CAMPELO Véronique	
Enseignante spécialisée <i>Réseau d'Aide du secteur de Luçon</i>	Mme VALOTEAU Christiane	
Enseignante ARS <i>Accompagnement à la réussite scolaire</i>	Mme CARLIER Nathalie	

* **Thème de l'année :** « Au fil du temps ... »

* **Le calendrier scolaire :**

Rentrée scolaire	Lundi 2 septembre 2024 L'OGEC et L'APEL offriront un café ou thé à partir de 8h50 aux parents.
Vacances d'automne	Fin des cours : Vendredi 18 octobre 2024 Reprise des cours : Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Fin des cours : Vendredi 20 décembre 2024 Reprise des cours : Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver (zone B)	Fin des cours : Vendredi 7 février 2025 Reprise des cours : Lundi 24 février 2025
Vacances de printemps (zone B)	Fin des cours : Vendredi 4 avril 2025 Reprise des cours : Mardi 22 avril 2025
Pont du 8 mai	Fin des cours : Mardi 6 mai 2025 Reprise des cours : Lundi 12 mai 2025
Pont de l'Ascension	Fin des cours : Mardi 27 mai 2025 Reprise des cours : Lundi 2 juin 2025
Vacances d'été	Dernier jour de cours : Vendredi 4 juillet 2025

Piscine : Les élèves du CP au CM2 se déplaceront à la piscine de Fontenay le Comte du 28 février 2025 au 23 mai 2025 les vendredis après-midi. Nous aurons besoin de parents accompagnateurs (agrément).

Plusieurs sessions pour le passage de l'agrément sont disponibles :

- lundi 9 septembre à 10h00 à la piscine de Luçon et à 20h15 à la piscine de Fontenay le Comte.
- jeudi 12 septembre à 18h00 à la piscine de Luçon

- lundi 16 septembre à 18h00 à la piscine de Sainte Hermine

Médiathèque : Les élèves fréquenteront la médiathèque un mardi sur deux. Un créneau le matin pour les maternelles-CP et un autre pour la classe de CE-CM l'après-midi.

- ✓ **Mardi 3 septembre à 16h30** : Bénédiction des cartables par le Père Lubot Dominique.
- ✓ **Lundi 9 septembre à 18h00** : Réunion de classe (Maternelle – CP) d'Aurélie MICHEL
- ✓ **Jeudi 26 septembre à 18h00** : Réunion ouverte à tous organisée par l'APEL et L'OGEC
- ✓ **Samedi 28 septembre** : Matinée d'école obligatoire. Opération « Nettoyons notre village ». Les parents, grands-parents volontaires seront les bienvenus. L'horaire et l'organisation vous seront notifiés ultérieurement.
- ✓ **Jeudi 3 octobre à 18h00** : Réunion de classe de Leslie Damar
- ✓ **Semaine du goût** : du 14 octobre au 20 octobre 2024
- ✓ **Lundi 25 novembre** : Photos de classes.
- ✓ **Vendredi 13 décembre** : Fêtons Noël ensemble – Horaires et modalités communiqués ultérieurement.
- ✓ **2 Matinées d'école obligatoires** : (pour récupérer la journée du vendredi 9 mai)
 - * **samedi 28 septembre** : Nettoyons notre village
 - * **samedi 1 mars** : Fêtons mardi-gras

Changements et informations complémentaires seront consultables dans la chemise de liaison et/ou par e-mail.

* **Périscolaire et restaurant municipal** :

La gestion est municipale pour ces deux services.

Le périscolaire se trouve à l'école Jacques Prévert – Entrée rue du Moulin Rouge (devant le restaurant municipal) en attendant la création du Centre périscolaire et l'Accueil de Loisirs sans Hébergement. Il est ouvert de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 18h30. Les enfants le fréquentant regagneront l'école accompagnés par le personnel communal.

Le restaurant municipal se situe 2 rue du Moulin Rouge. L'inscription se fait via internet (mail envoyé par la mairie).

* **Frais de scolarité**

	Base/Solidarité	Base/Solidarité
Coût par mois (sur 12 mois) :	1 Enfant : 30 € / 33 €	2 Enfants : 58€ / 61 €

Règlement par prélèvement bancaire. (Cf. Contrat de scolarisation et frais de scolarité - Merci de faire parvenir votre RIB si cela n'a pas été fait).

* **Les absences** :

Pour toute absence de votre enfant, **vous devez impérativement en informer l'école** par téléphone ou par mail. Un **billet d'absence** doit être envoyé par mail (enseignante concernée et en

copie au chef d'établissement) ou par écrit dans la chemise de liaison (avant l'absence si celle-ci est prévisible ou après l'absence si celle-ci était imprévue).

Texte de loi : Article L131-8 du Code de l'Education

*« **Les seuls motifs légitimes** sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. »*

* **Les médicaments :**

Les enfants **n'ont pas le droit d'apporter** des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire : Docteur TRICAUD au 02.51.27.91.20

En cas de **maladie contagieuse** (COVID-19, rougeole, rubéole, mononucléose, conjonctivite, impétigo, gale, coqueluche, scarlatine, varicelle...), **l'enfant ne pourra réintégrer l'école que sur présentation d'un certificat médical** de non-contagion.

* **Les anniversaires**

Les enfants peuvent apporter des fruits, des friandises ou un goûter, le tout acheté et emballé individuellement, avec ou sans boissons.

Soyez assurés que l'équipe enseignante mettra tout en œuvre afin que l'école Saint Hilaire continue à être un lieu de vie agréable pour apprendre, grandir, partager et s'ouvrir aux autres et au monde.

BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS.

Aurélie MICHEL pour l'Equipe Enseignante.